

## 2022, UNE ANNÉE RICHE !!!

Chers adhérents,

A la suite de l'Assemblée Générale qui s'est tenue en Guadeloupe le 28 novembre 2022, nous avons voulu dresser le bilan d'une **année 2022 riche en changements et nouveautés**.

C'est ainsi que depuis le début de cette année, la Caisse a vécu une mutation complète de son dispositif déclaratif. Après de nombreuses années d'attente, la **Déclaration Sociale Nominative est devenue une réalité** pour la Caisse Antilles Guyane.

Aujourd'hui, **plus de 90%** des comptes adhérents déclarent en DSN, dispositif de simplification et de fiabilisation des obligations déclaratives. Nous devons mesurer l'effet bénéfique de l'entrée DSN qui se traduira par une augmentation du nombre d'adhérents. Ce phénomène sera visible sur la période 2023-2024 et renforce le rôle de la Caisse dans la lutte contre le travail illégal.

Grâce à la mobilisation de ses services, la Caisse a pu respecter le cahier des charges imposé, en poursuivant l'objectif de renforcer la qualité des déclarations des entreprises et de permettre, ainsi une détermination au plus juste des droits des salariés et du montant de l'indemnisation.

L'autre motif de satisfaction concerne l'impact mesuré des périodes de crise sanitaire sur les droits à congé. La Caisse a joué pleinement son rôle d'amortisseur social au grand bénéfice des salariés du secteur. En ce qui concerne, les entreprises, et même si certaines ont souffert dans ce contexte, la plupart ont su résister et récupérer des capacités d'actions. Dans ce moment difficile, la Caisse avait su être au côté des entreprises avec les mesures exceptionnelles d'étalement de la dette congé.

Dans le cadre du **projet d'entreprise Trajectoire 2025 et du P2A** (Plan d'Actions Annuelles), la Caisse poursuit la transformation de sa structuration autour de trois objectifs.

Le premier consiste à faire évoluer son organisation, à anticiper une nouvelle définition des métiers, et enfin permettre l'optimisation des ressources disponibles pour une qualité de service améliorée.

Le deuxième objectif est d'améliorer le traitement du congé, et en corollaire une diminution de son coût, en le rendant plus fiable et plus rapide.

Enfin, le troisième objectif est de poursuivre le développement d'une relation innovante entre la caisse et ses ressortissants fondée sur les missions réglementaires et le soutien à la profession. La Caisse continuera de s'appuyer sur une de ses forces reconnue tant par les adhérents que les salariés qui est la proximité et l'accessibilité de ses services.

Vous le voyez, mes chers collègues, la Caisse est aujourd'hui **une structure saine qui veut anticiper son avenir**. Réactive, efficace, au plus proche des entreprises et des prestataires, elle est un outil précieux pour le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics. Elle est un instrument qui doit être apprécié et défendu.

Elle représente le symbole que le secteur du BTP dispose des moyens de ses ambitions et d'une certaine maîtrise de son avenir, au côté des organisations professionnelles et des autres organismes satellites.

### **Le Collège des Présidents**

Jacques GADDARKHAN (Guadeloupe) - Yann HONORE (Martinique) - Olivier MANTEZ (Guyane)